



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

CNC

Question écrite n° 8907

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les moyens mis à la disposition du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au titre de sa politique de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles. Dans son dernier rapport sur la gestion et le financement du CNC, la Cour des comptes préconise d'élaborer et suivre des indicateurs d'efficience rapportant les frais de fonctionnement interne de l'établissement (y inclus les dépenses d'investissement) aux dépenses de soutien et à l'ensemble des dépenses d'activité. Il lui demande si le Gouvernement va mettre en œuvre cette recommandation.

### Texte de la réponse

Engagée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) en 2012, la démarche de mise en place d'un contrôle interne et d'un contrôle de gestion vise notamment à définir des indicateurs d'efficience permettant d'analyser les coûts de gestion des dispositifs de soutien et de l'établissement. Il s'agit d'un vaste chantier nécessitant au préalable une expertise très fine de l'ensemble des postes de dépenses. Il faut par ailleurs prendre en compte : le fait que l'activité du CNC ne se limite pas au seul versement d'aides (missions de réglementation du secteur du cinéma, délivrance des agréments, accueil et secrétariat de la commission de classification des films, dépôt légal, conservation, restauration...) ; la dimension pluriannuelle des aides mises en œuvre par le CNC ; la nature diverse des dépenses de fonctionnement mises en œuvre dans le cadre du budget de gestion du CNC : certaines relèvent de la gestion courante de l'établissement (fournitures, gardiennage, nettoyage, etc.), mais d'autres sont très corrélées aux missions de soutien du CNC, telles que la commande d'études ou d'expertises - ces prestations étant indispensables à la mise en œuvre du contrôle des aides. Une première étape est intervenue en 2012. Dans le cadre du document stratégique de performance pour 2013, délibéré au sein de son conseil d'administration réuni le 27 septembre 2012, un nouvel objectif a été fixé au CNC (« améliorer la performance de la gestion des soutiens mis en œuvre par le CNC ») assorti d'un indicateur spécifique. Celui-ci s'inspire des propositions de la Cour de comptes et met en regard les dépenses de gestion des aides (dépenses de personnel, d'investissement et de fonctionnement) et les dépenses de soutien. Ce ratio, qui constitue un premier outil de mesure de l'efficience de la politique d'intervention du CNC, fait d'ailleurs apparaître une amélioration significative de la performance de gestion du CNC entre 2010 et 2011 : alors que les dépenses de soutien ont progressé de 10 % au cours de la période, les dépenses liées à la gestion ont diminué de 9 %.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8907

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication  
**Ministère attributaire :** Culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [6 novembre 2012](#), page 6215

**Réponse publiée au JO le :** [15 janvier 2013](#), page 430